



Ministère des solidarités et de la santé

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
Sous direction de la gestion
et des systèmes d'information
Bureau 4B
Eléonore VOILLOT
☎ : 01.40.56.70.37
eleonore.voillot@sante.gouv.fr
N° D-2018- 03-1807

Paris, le 21 DEC. 2018

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 12 novembre 2018, aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L.123-1 et L. 123-2 du code de la sécurité sociale, le protocole d'accord relatif à la désignation du gestionnaire de l'épargne salariale pour les employés et cadres des organismes du régime général, le protocole d'accord relatif à la désignation du gestionnaire de l'épargne salariale pour les praticiens-conseils des organismes du régime général et le protocole d'accord relatif à la désignation du gestionnaire de l'épargne salariale pour les agents de direction des organismes du régime général, conclus le 6 novembre 2018.

Je vous informe que ces protocoles désignant Amundi et Humanis en qualité de gestionnaires de l'épargne salariale pour les salariés du régime général recueillent mon agrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation
Pour la Directrice de la Sécurité sociale
La sous-directrice du pôle travail service public

Elodie Lematte

Monsieur Raynal LE MAY
Directeur de l'UCANSS
18, avenue Léon Gaumont
75 980 PARIS cedex 20

Copie M. le directeur général de la Cnam, Messieurs les directeurs de la Cnaf, de la Cnav et de l'Acoss